

BTSA Aménagements Paysagers

(BTSA AP)

Objectifs

Ce BTSA forme les apprentis à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Concevoir, créer et aménager des espaces paysagers,
- Organiser le travail de l'équipe de jardiniers que vous encadrez, et gérer de façon rentable toutes ces activités,
- Analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations,
- Réaliser des mesures topographiques et des plans d'aménagement,
- Etablir des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères,
- Proposer un entretien adapté,
- Planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier.

Entreprises d'accueil

- Entreprise de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- Service Espaces Verts de ville ou de collectivité
- Bureau d'études d'architectes paysagistes

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus
- **Niveau d'entrée** : être titulaires d'un Bac S, d'un STAV aménagement ou d'un Bac Pro aménagements Paysagers, ou d'un autre diplôme de niveau 4.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation aux réunions d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
323 214 01	17218

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

Durée de la formation

1 400 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

Public accueilli

En contrat d'apprentissage uniquement

Contenu de formation

	Matières
Matières généralistes	Accompagnement du projet professionnel
	Organisation économique, sociale, juridique
	Technique d'Expression, de Communication, d'Animation et de Documentation
	Langue vivante : Anglais
	Education Physique et Sportive
	Traitement des données : mathématiques
	Technologie de l'information et du multimédia
	Module d'Initiative Local
	Pluridisciplinarité
Matières professionnelles	Les contextes et les déterminants des Aménagements Paysagers
	Connaissance et gestion des végétaux
	Techniques d'implantation et de construction des Aménagements Paysagers
	Gestion technico-économique des chantiers
	Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des apprentis et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie intégrative privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Expression française et culture socio-économique	6	Epreuve Terminale	Ecrit
E2 : S'exprimer, communiquer, comprendre le monde • Technique d'expression et communication • Projet d'Initiative et Communication • Economie Générale	3	CCF CCF CCF	Dossier et Oral Ecrit Ecrit
E3 : Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels (Anglais)	3	CCF	Compréhension de l'écrit + Compr. orale Expression écrite Expression orale
E3 : Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser (EPS)	Pts > 10	CCF	Pratique
E5 : Enseignement professionnel • Gestion de l'eau • Propriétés de l'eau • Système hydrotechnique	3	CCF	Ecrit Ecrit Ecrit
E6 : Activités pluridisciplinaires • Mise en oeuvre des techniques • Plannification de chantier • Gestion économique des chantiers	6	CCF	Ecrit et Pratique Ecrit et Pratique Ecrit et Pratique
E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel	12	Epreuve Terminale	Ecrit et Oral
Epreuve Module d'Initiative Locale (voyage étude)	Pts > 10	CCF	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'apprenti(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Distrimanager op. jardinerie en 1 an.
- Licence Pro spé. aménagement du paysage, terrains de sports, aide concepteur paysagiste...
- CS assistant du concepteur Paysagiste, Construction paysagère, arboriste élagueur.
- Concours d'entrée aux écoles d'architecte paysagiste ou d'ingénieur du paysage

Débouchés professionnels :

- Responsable de chantiers en entreprise paysagiste.
- Agent technique au sein d'une collectivité (service espaces verts...).
- Technico-commercial dans la filière horticole ou paysage.
- Responsable de structures paysagères sportives ou de loisirs...
- Technicien supérieur en bureau d'études.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 625 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Références

	2020	2019	2018
Taux de réussite globaux			
• Bac Pro AP	94%	93%	94%
• BTSA AP	NC	NC	NC
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	NC	NC	NC
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	NC	NC	NC

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500 € pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2021 - 2022	06/09/2021	30/06/2022*
2 ^{ème} année	2022 - 2023	30/08/2022	30/06/2023

* Sous réserve du calendrier des examens.

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

HANDICAP

- Etablissement reconnu H+
- Formation accessible aux personnes porteuses de handicaps. Contactez Mme. LARMUSIAUX Andrée au 04 50 39 20 06 pour évoquer d'éventuelles spécificités et accompagnement personnalisé, si besoin
- Locaux accessibles aux PMR



Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- 80 ans d'expérience dans la formation aux métiers du paysage
- Un réseau d'anciens apprentis et entreprise solide

• Restauration

- Self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat possible sur demande
- Les frais de pension et ½ pension restant à charge des familles (financement OPCO déduit) sont :

Tarif annuel ½ Pension : 1 400 €

Tarif annuel Pension : 2 100 €

Matériel / Équipement

- Une salle équipée en vidéo projecteur, tableau interactif et salle informatique...
- Plateau technique :
 - Un parc de 3 ha avec arboretum
 - Des logiciels de CAO-DAO adaptés au référentiel de formation
 - Un espace dédié aux Travaux Pratiques de maçonnerie paysagère et de topographie.

CFA MFR DE BONNE

1154 route des Alluaz
74380 BONNE
Tél : 04 50 39 20 06
<https://mfr-bonne.fr/>

Association loi 1901
Numéro UAI : 0741236S
N° SIRET
334 993 656 00019

La MFR est ouverte du lundi au
vendredi de 8h00 à 17h30